

SOLIDARITÉ LE PADM: POINT D'ACCÈS AU DROIT ET À LA MÉDIATION

La ville de Ris-Orangis crée un Point d'accès au droit et à la médiation (PADM) visant à mettre à la disposition des Rissois-es un lieu où trouver une information générale sur leurs droits, une assistance et un accompagnement personnalisé. Grâce aux permanences confidentielles et gratuites, les Rissois-es peuvent rencontrer de nombreux professionnels spécialisés.



Les médiateurs, à la sortie du collège Albert-Camus.

La sécurité, la tranquillité publique et l'aide aux victimes constituent une des préoccupations majeures de la Municipalité. En effet, un effort budgétaire sur la prévention et l'accompagnement des victimes a été voté par le Conseil municipal dans le cadre du Pacte sécurité.

PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL ET PRÉVENTION DES LITIGES

Le Point d'accès au droit et à la médiation (PADM) contribue à renforcer le lien social et à faciliter une meilleure prise en charge des conflits de la vie quotidienne. L'aide à l'accès au droit permet de réduire les tensions sociales, les risques d'exclusion et prévenir les litiges. Dans cet esprit, et dans le cadre du projet de rénovation du Bas de la ville, l'ouverture du Point d'accès au droit et

à la médiation (PADM) est prévue en avril 2015 dans les locaux récemment acquis par la Ville, au 24, rue Edmond-Bonté.

UNE ÉQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE À VOTRE ÉCOUTE

Le projet associera l'équipe de médiation existante, une partie des associations intervenant au sein de Ris-Entraide, les différents travailleurs sociaux du territoire et de nouveaux professionnels. « *Nous renforçons ainsi nos services de proximité pour les Rissoises et les Rissois. Les médiateurs sociaux recevront à raison de deux demi-journées hebdomadaires. Ils assureront une écoute pour les problèmes de voisinage, une intermédiation destinée à les régler, une orientation vers les structures adaptées, et un accompagnement en cas de besoin* », explique Sté-

phane Raffalli, Maire de Ris-Orangis. Vous retrouverez également des correspondants de nuit qui assureront la continuité de la présence sociale de proximité de jour et contribueront à la qualité de vie résidentielle nocturne. Ainsi, la transmission des informations sur les interventions entre les médiateurs sociaux et les acteurs locaux du jour constitue un point clé d'efficacité pour la sécurité des Rissois-es.

L'INFO EN +

RETROUVEZ VOS ASSOCIATIONS

Les associations qui recevaient les Rissois dans les locaux de Ris Entraide seront réaffectées dans d'autres lieux, soit au Point d'Accès au Droit et à la Médiation soit au CCAS.